



A lire très attentivement avant un achat solaire

Norme production solaire

DIN VDE 126.1.1

Pourquoi l'éviter absolument

- 1—Explication de la norme DIN VDE 126.1.1
- 2—En cas de coupure du réseau EDF
- 3—En cas de microcoupure du réseau EDF
- 4—La face cachée de la revente de surplus
- 5—Solution pour sortir de la norme DIN VDE 126.1.1

1—Explication de la norme DIN VDE 126.1.1

La norme DIN VDE 126.1.1 est une mesure créée en 1994 en Allemagne afin de procéder à un découplage automatique entre une centrale de production électrique et le réseau.

Norme rapidement étendue à toute l'Europe notamment en France dans les années 2000.

Le but de cette norme est la protection des intervenants sur les lignes du réseau, exemple : EDF prévoit une intervention pour une maintenance sur une des lignes de votre secteur, l'intervenant prendra soin de couper l'alimentation des lignes en question avant d'intervenir pour travailler en sécurité. Si sur le secteur d'intervention, une maison possédant des panneaux solaires continue d'injecter de l'électricité directement dans sa maison avec le surplus non consommé partant directement dans le réseau EDF, cette électricité mettra en danger l'intervenant EDF qui pourra être électrocuté suite à la production solaire générée par la maison.

Cette norme est applicable pour les systèmes :

- **Revente à EDF de toute l'énergie produite**
- **Autoconsommation avec vente à EDF du surplus de production non consommée**
- **Autoconsommation sans revente de surplus**

2—En cas de coupure du réseau EDF

Une installation solaire photovoltaïque comportant une des 3 logiques citées ci-dessus, coupera instantanément la production d'électricité de vos panneaux en cas de coupure du réseau EDF.

Le ou les onduleurs soumis à la norme DIN VDE 126.1.1 en cas de non détection du réseau EDF auront l'obligation d'arrêter la transformation de l'électricité des panneaux. Vous pouvez vérifier pour une installation existante la présence de cette norme en coupant simplement le compteur EDF de l'habitation équipée afin de simuler une coupure du réseau et de constater l'arrêt immédiat de votre production.

3—En cas de microcoupure du réseau EDF

Le problème engendré par le norme DIN VDE 126.1.1 en cas de coupure du réseau reste très minime comparé au problème de microcoupure sur le réseau.

En effet, nous constatons suite à l'évolution de la norme des problèmes de fonctionnement même en présence du réseau EDF.

L'évolution imposée aux onduleurs concernant l'analyse permanente du réseau EDF, a pour incidence au delà de l'arrêt de production en cas de coupure du réseau, des arrêts de production même en présence du réseau EDF.

L'onduleur doit en permanence surveiller la présence du réseau mais aussi sa qualité, en conséquence de quoi là ou les microcoupures ne gênent pas au bon fonctionnement d'une habitation, cela pose un vrai problème dans le fonctionnement d'un système solaire connecté au réseau.

Partant du principe que les microcoupures seront de plus en plus présentes sur le réseau nationale, bon nombre d'installations connectées rencontreront rapidement des problèmes de fonctionnement.

4—La face cachée de la revente de surplus

Cette nouvelle directive de rachat à 10ct/€ le surplus de production est un vrai poison pour notre filière, argument de vente exceptionnel pour les sociétés commerciales mais pas si intéressant que ça pour l'utilisateur.

En effet, en plus des problèmes cités ci-dessus concernant la norme DIN VDE 126.1.1, la revente de surplus reste clairement une mesure inadaptée pour l'utilisateur mais un revenu très intéressant pour le gestionnaire réseau.

Exemple : une installation de 12 panneaux solaires soit 3kw, produira en moyenne en France 4000 kWh par an. En partant du principe que vous autoconsomez directement 50% de cette production vous en revendrez donc les 50% restant à EDF à 10ct/€.

La moyenne d'autoproduction des 50% apportera environ 250€ par an à l'utilisateur et les 50% revendu soit 2000 KW à 10ct/€ 200€.

Sur les 200€, une installation et location de compteur ERDF de 60€ à 80€ sera demandée par an afin de pouvoir ce faire racheter le surplus. Soit une revente en moyenne de 120€ par an !

L'électricité que l'utilisateur revend à 10ct/€ à ERDF la journée est directement acheminée au point de consommation le plus proche soit votre voisin, votre voisin ce verra donc facturer votre surplus de production en moyenne à 17ct/€ par ERDF qui na absolument pas produit cette énergie, et sur un nombre très important d'installations sur cette logique, ce n'est pas l'utilisateur qui en tire le bénéfice mais bien le gestionnaire réseau !

5—Solution pour sortir de la norme DIN VDE 126.1.1

Un système intelligent de gestion, est le seul moyen de sortir de la directive de la norme DIN VDE 126.1.1 et de devenir vraiment un producteur de votre énergie.

Composé d'un système onduleurs intelligents transformant l'énergie issue des panneaux solaires. La transformation de cette énergie permettra d'alimenter l'habitation en électricité avec une recherche de l'autonomie , et de recharger en parallèle un stockage de batteries qui sera sollicité en fin de journée et en partie nuit.

La gestion des onduleurs permet de réellement intervenir intelligemment, le système fait le choix de l'entrée réseau EDF dans le circuit de la maison uniquement si la puissance du solaire et batterie ne permet plus l'alimentation des lignes.

L'entrée du réseau est ponctuel, une fois la puissance solaire retrouvée, le système reprend la gestion en autonomie de la maison. **Le réseau EDF devient donc un appoint à l'alimentation de l'habitation** et le système ne permettant pas à l'énergie produite d'être injectée dans la ligne EDF, il n'est donc pas soumis à la norme de réinjection DIN VDE 126.1.1 avec tous les désagréments qu'elle impose.

Un système de gestion intelligent n'est pas forcément plus couteux qu'un système en injection standard, il sera bien plus rentable dans le temps avec une réelle gestion de l'utilisateur de son énergie produite.



04-84-80-01-28

Contact@energienouvelle.one

Www.energienouvelle.one